

Image not found or type unknown



vice caché sur un vehicule

Par **philippe6457**, le **22/10/2024 à 19:00**

bonjour a tous

il y a 1 an et demi, j'ai acheté un camping car d'occasion a un particulier

depuis queleques temps j'ai un probleme de prechauffage, plus un voyant qui sallume (faire contoler le moteur)

mon garagiste m'annonce que les 4 bougies sont grippées et necessite un intervention assez onereuse

d'après lui les bougies sont hs, et ce depuis un certain temps...

si les bougies sont des pieces d'usure, donc difficile a faire passer en vice caché, il s'avère que le faisceau d'alimentation des bougies a été bricolé avec du scotch

donc quelqu'un est bien intervenu sur le moteur (le propriétaire ou son gargiste) se gardant bien de m'informer sur le problème

ai-je un recours???

merci de votre aide

Par **Marck.ESP**, le **22/10/2024 à 19:02**

Bonjour

Vous n'indiquez pas le kilométrage que vous avez parcouru depuis cette acquisition.

Par **Chaber**, le **22/10/2024 à 19:07**

bonjour

Lors d'une vente entre particuliers il faut prouver le vice caché par une expertise judiciaire dont vous ferez l'avance des fonds. Si le rapport vous est favorable il faudra assigner le venedeur

Par **philippe6457**, le **22/10/2024** à **19:13**

entre 12000 et 15000 kms

le vehicule est chez le gargiste, je le saurais demain

Par **Marck.ESP**, le **22/10/2024** à **19:34**

Cela ne pourra pas être retenu comme vice caché, car ne correspond pas à la définition.
D'autre part, avec des bougies HS, vous n'auriez pas fait 15.000 kms.

Par **Marck.ESP**, le **22/10/2024** à **19:37**

Pour rappel, un vice caché est un défaut non apparent, qui rend le bien ou le produit acheté impropre à l'usage auquel on le destine.

Par **philippe6457**, le **22/10/2024** à **19:39**

desolé mais les bougies de prechauffage hs n'empechent pas un vehicule de demarrer
(confirmation de mon mecanicien) a part des difficultés par temps froid

de plus non le default n'est pas apperent (sauf ces derniers temps)